

# Règlement graphique

## PLAN 2 PLAN DES RISQUES

SAINTE-MARIE-AU-BOSC  
Centre-bourg



Article L151-9 du Code de l'urbanisme

### DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

	UA - Zone urbaine de centralité		AUB - Zone à urbaniser de forte densité
	UB - Zone urbaine de forte densité		AUC - Zone à urbaniser de moyenne densité
	UC - Zone urbaine de moyenne densité		AUD - Zone à urbaniser de moyenne densité à dominante résidentielle
	UCO - Zone urbaine de la Costière du Havre		ALE - Zone à urbaniser de faible densité / hameau
	UD - Zone urbaine de moyenne densité à dominante résidentielle		AUG - Zone à urbaniser d'équipement
	UE - Zone urbaine de faible densité / hameau		AUT - Zone à urbaniser d'équipement touristique
	UF - Zone urbaine d'équipement ferroviaire		AUY - Zone à urbaniser d'activité économique
	UG - Zone urbaine d'équipement		2AU - Zone à urbaniser à long terme
	UI - Zone urbaine d'activité industrielle et portuaire		
	UJ - Zone urbaine de jardins familiaux	<b>ZONES AGRICOLES (A)</b>	
	UL - Zone urbaine littorale		A - Zone agricole stricte
	UP - Zone urbaine d'équipement péninsulaire		AR - Zone agricole des espaces remarquables du littoral
	US - Zone urbaine d'équipement de santé		Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL)*
	UT - Zone urbaine d'équipement touristique		
	UY - Zone urbaine d'activité économique	<b>ZONES NATURELLES (N)</b>	
	UZ - Zone urbaine sans règlement		N - Zone naturelle stricte
			NA - Zone naturelle aménagée
			NC - Zone naturelle de carrière
			NR - Zone naturelle des espaces remarquables du littoral
			NMR - Zone naturelle des espaces remarquables maritimes
			Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL)**

STECAL EN ZONE AGRICOLE (/ Ah (habitation) / Ag (équipement) / Aj (jardins familiaux) / As (santé) / At (tourisme) / Ay (activité économique) - STECAL EN ZONE NATURELLE (/ Nc (camping) / Nni (hébergement insolite) / Ng (équipement) / Nj (jardins familiaux) / Ni (loisir / sportive) / Ns (santé) / Nt (tourisme) / Nv (activité économique))

### RISQUES NATURELS

	Débordement de cours d'eau		RISQUES LIÉS AUX EFFONDEMENTS Cavité souterraine*		
	Ruissellement		Éboulement de falaise		
	Remontée de nappe		Recul du trait de côte		
	Zone d'érosion				
	PPRN de Gonfreville-l'Orcher et de Saint-Adresse		RISQUE LIÉ AU RUISSÈLEMENT (HORS PPR)	Ruissellement	
	PPRL du Havre à Tancaurville		PORTÉ À CONNAISSANCE DE LA COMMUNE D'ÉTAT	Au moins 0,5 m	
	Zone à réglementation spécifique		Inférieur à 0,5 m		Zone de danger
	RISQUE LIÉ À LA SUBMERSION MARINE (HORS PPRL)				
	Saint-Jouin-Bruneval				

Les dispositions réglementaires et les zonages des PPR, PPRN et PPRL sont disponibles en annexe du PLU.  
\* Des dispositions de fort gabarit et certains indices de cavités souterraines identifiées peuvent exister. Il est recommandé de consulter les fiches descriptives des indices de cavité pour plus d'informations.

### RISQUES TECHNOLOGIQUES

	PPR de la Zone Industriale-Portuaire et de la Cim d'Antifer		INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	Zels - Zone des effets létaux significatifs (A/B/C)
	Zone industrielle-portuaire		Zels - Zone des effets létaux significatifs (D)	Zels - Zone des effets létaux significatifs (D)
	CIM d'Antifer		Zels - Zone des premiers effets létaux (E)	Zels - Zone des premiers effets létaux (E)
	Zels - Zone des effets létaux significatifs (E)		Zels - Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)	Zels - Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)
	Zpel - Zone des premiers effets létaux (E)		Zels - Zone des effets irréversibles (E)	Zels - Zone des effets irréversibles (E)
	Zels - Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)		Zels - Zone des effets irréversibles (E)	Zels - Zone des effets irréversibles (E)
	Zels - Zone des effets irréversibles (E)		Zels - Zone des effets irréversibles (E)	Zels - Zone des effets irréversibles (E)
	SUCRE Océane			
	Zpel - Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D)		TERMINAUX DE L'EUROPE ET DE L'ATLANTIQUE	Effets pyrotechniques (Z1)
	Zels - Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)		Zels - Zone des effets létaux significatifs (A/B/C)	Effets pyrotechniques (Z2)
	Zels - Zone des effets irréversibles (E)		Zels - Zone des effets létaux significatifs (D)	Effets pyrotechniques (Z3)
	ZF - Zone forfaitaire (A/B/C/D)		Effets létaux significatifs (E)	Effets pyrotechniques (Z4)
			Premiers effets létaux (D)	Effets pyrotechniques (Z5)
			Zpel - Zone des premiers effets létaux (E)	